

## L'IUFM ET LA FORMATION CONTINUE

### UN ENJEU DÉCISIF

YVES CHEVALLARD\*

*Élaboré dès la réception de la première lettre de cadrage ministérielle de janvier 1998, sur « l'intégration » de la formation continue dans les IUFM, ce texte a alimenté un débat en avril 1998 au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM d'Aix-Marseille. Il nous est apparu particulièrement intéressant à la fin de ce numéro « historique » sur les MAFPEN, de rappeler les premières réflexions d'une institution qui recueillait leurs activités, ses interrogations, ses hypothèses de réorganisation.*

Explicitée dans une lettre du 12 mars 1998 signée par le directeur de l'enseignement scolaire et par la directrice de l'enseignement supérieur et adressée aux recteurs, IA et directeurs d'IUFM, la décision ministérielle relative à la formation continue des enseignants et CPE lance une nouvelle étape du changement historique inauguré naguère par la création des IUFM : ceux-ci, peut-on lire dans ce texte, « assureront désormais la mise en œuvre de la formation continue des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés et des conseillers principaux d'éducation ; leur mission de participation à la formation continue des enseignants telle qu'elle a été définie par la loi d'orientation de l'éducation du 10 juillet 1989 (titre II, art. 17) est ainsi renforcée ». Même si, comme il va de soi en matière de formation professionnelle, les IUFM doivent mener à bien leur nouvelle mission dans un dialogue constant avec la profession, la décision est on ne peut plus claire : après la formation initiale, c'est la formation continue qui est ainsi confiée à l'Université agissant par le moyen des IUFM. Il convient de prendre la mesure du changement amorcé.

Confier à l'Université la formation continue des principaux acteurs de l'enseignement scolaire, c'est rompre avec une tradition et une culture que les MAFPEN n'étaient pas parvenues à ébranler sérieusement – celles de la formation en circuit (presque) fermé, conçue, réalisée, contrôlée par le seul employeur et ses agents.

\* - Yves Chevallard, IUFM Aix-Marseille.

En même temps, c'est appeler les IUFM à une opération difficile, mais cruciale : intégrer et développer la formation continue en des institutions encore jeunes, dont, quantitativement, le volume d'activité sera ainsi très fortement augmenté, et dont, qualitativement, les acteurs actuels, souvent issus eux-mêmes de la formation continue, achèvent – dans le meilleur des cas – de forger leur unité de pensée et d'action au feu de la formation initiale.

Il faut en conséquence se garder de sous-estimer l'effort auquel nous sommes aujourd'hui appelés : le processus engagé apparaît, non comme une simple adjonction à caractère surtout administratif, qui serait une pure affaire d'état-major, mais comme une seconde naissance de l'IUFM, qui suppose une *mobilisation générale*.

Un tel effort ne saurait toutefois être assumé mécaniquement, de manière purement réflexe. Une *grande ambition*, qui est en vérité une claire exigence de notre temps, est nécessaire pour l'impulser, l'éclairer, le guider : celle de faire de l'IUFM, à travers la formation (initiale et continue) et l'aide au développement, *l'opérateur principal de la construction permanente de l'identité professionnelle des enseignants et CPE*, en un temps où l'affaiblissement de la référence disciplinaire – dont il faut aujourd'hui retravailler le sens – et la diversification des formes de l'intervention enseignante ne permettent plus ni à la seule discipline, ni à la pratique nue d'inspirer un sentiment fort d'appartenance à un métier partagé.

Au demeurant, il s'agit là d'une ambition *obligée*, en cela qu'elle répond, simplement mais pleinement, à la volonté affichée par le ministère d'« offrir, au sein des IUFM, aux enseignants et conseillers principaux d'éducation, tout au long de leur carrière, un environnement aux ressources scientifiques, pédagogiques, culturelles variées à même de réunir sur des objectifs communs différents types de formateurs (enseignants-chercheurs, enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, autres intervenants de l'éducation nationale ou extérieurs à l'éducation nationale) et de mettre à disposition les technologies éducatives, les outils pédagogiques et la documentation nécessaires ». C'est dans la perspective ouverte par cette obligation – permettre à l'IUFM d'assumer son rôle créateur de sens, de normes, d'identité – que l'on situera les observations ci-après.

- Formation initiale et formation continue doivent relever, au sein de l'IUFM, des *mêmes* instances de proposition et de réalisation, qui devront donc à très court terme intégrer le meilleur de ce qui s'est construit dans les MAFPEN. La mission de formation continue ne doit en aucun cas être l'occasion de la mise en place plus ou moins clandestine d'un IUFM-*bis*, sans parler ici de l'hypothèse ignominieuse d'un IUFM « de paille » s'adonnant à une sous-traitance qui ferait de lui un prête-nom universitaire indigne de son nom.

- Il appartient aux départements de formation et de recherche (DFR) de l'IUFM, et, à l'intérieur des DFR, aux groupes disciplinaires ou sectoriels existants (ou, en rares cas, à créer) de prendre en charge la formation continue, de la même façon qu'ils prennent en charge aujourd'hui la formation initiale, et dans la même mesure.

En fait, les *groupes disciplinaires ou sectoriels* auxquels il est fait référence ici, et qui devraient correspondre à peu près aux « groupes de travail » qui existaient dans le cadre de la MAFPEN, *n'existent pas officiellement* à l'IUFM, ce qui risque de poser très vite des problèmes délicats en matière de formation continue. À l'intérieur des DFR, en effet, il n'existe... rien, sinon certaines *filières* (que quelques-uns situent d'ailleurs par principe à l'extérieur des DFR). En tout état de cause, il n'existe pas aujourd'hui, en droit sinon en fait, de groupe *Mathématiques*, ou de groupe *Biologie-Géologie*, ou de groupe *Français (Lettres)*, etc.

Sauf exception (EPS), en outre, les DFR ne peuvent être regardés, dans la logique universitaire (qui veut par exemple que seuls des anglicistes puissent cautionner un enseignement d'anglais), comme des instances aptes à engager l'IUFM au plan de la validité disciplinaire des formations délivrées : ce sont aujourd'hui les équipes disciplinaires de filière (ou de classe) et leurs responsables qui, *de facto*, le font.

À quoi conduirait alors le maintien de l'organisation actuelle ? Dans le cas des mathématiques, par exemple, il existe une *filière* PCL de mathématiques et une *filière* PLP2 de mathématiques-sciences physiques, qui relèvent toutes deux du DFR SFA. Mais il existe aussi des enseignements de mathématiques *dans d'autres filières de formation* – dans la filière PE, bien sûr, mais aussi dans la filière PCL-SES, par exemple. Si donc on prétendait gérer la formation continue dans le cadre des structures existantes, le responsable de l'ex-groupe de travail *Mathématiques* de la MAFPEN devrait, en principe, être remplacé par au moins *trois* responsables de filière (PCL, PE, PLP2), sans que l'on sache pour autant qui, au sein de l'IUFM, aurait à prendre en compte les éventuelles demandes de stages *de mathématiques* venant de non-professeurs de mathématiques et non-professeurs des écoles, par exemple de professeurs de SES ou de SVT.

La création officielle, au sein des DFR, de groupes *disciplinaires* rassemblant les formateurs recrutés par l'IUFM comme spécialistes de la discipline considérée, groupes que l'on pourrait dénommer *sections* pour souligner leur inclusion dans un DFR, est donc en fait et en droit incontournable pour créer un cadre à la fois lisible au plan institutionnel, légitime au plan épistémologique, et opératoire au plan de la conception et de la réalisation des formations – chaque section disciplinaire de l'IUFM ayant à gérer, sous le contrôle du DFR auquel elle appartient, l'ensemble des actions de formation initiale et continue relevant de son domaine propre, et à *cogérer* avec d'autres sections disciplinaires les actions de formation ne relevant que partiellement de son domaine de compétence.

En conséquence, quels que soient leur statut et leur grade, les formateurs appelés à l'IUFM, en raison de la pertinence de leurs compétences, par les activités de formation continue devront être intégrés à ces instances, dont ils relèveront clairement dès la rentrée 1998.

- Le changement engagé par le ministère, qui vise à « renforcer la dimension universitaire » de la formation continue, devra rapidement s'accompagner d'une augmentation *très significative* des postes d'enseignants-chercheurs créés dans les IUFM. À cela se mesurera notamment le fait qu'il y a bien changement, et non simple transfert de charge d'une institution gestionnaire à une autre.

- L'intégration de la formation continue doit être l'occasion d'approfondir l'unité de l'IUFM, à la fois et consubstantiellement dans sa vie interne propre et dans son image pour l'extérieur. En particulier, la prise en charge de la formation continue doit permettre d'accroître le degré d'intégration des DFR et des groupes disciplinaires dont ils se composent, notamment en y favorisant une collégialité élargie, autour de collaborations encore inédites ou jusqu'ici peu développées (entre degrés d'enseignement, entre disciplines proches, etc.). Ne pas saisir cette chance conduirait, non à revenir au *statu quo ante*, mais à affaiblir durablement l'IUFM dans sa capacité à assumer les missions qui lui sont confiées – y compris en matière de formation initiale.

- L'unification visée doit porter sur les quatre grands domaines d'activité de l'IUFM, qui se conditionnent et se déterminent mutuellement : formation initiale, formation continue, formation des formateurs, recherche et développement – le dynamisme de ce dernier domaine étant une condition décisive de la réussite du processus engagé. Pour assurer lisibilité et efficacité en chacun de ces domaines, il convient notamment qu'y soit mise en œuvre une problématique générale *commune*, valable au premier comme au second degrés, en formation didactique et disciplinaire comme en formation générale et commune, problématique qu'on explicite rapidement ci-après.

- Le travail de formation initiale et continue autant que le travail de recherche et de développement consiste en l'étude de *questions vives* pour la communauté d'étude concernée, qu'il s'agisse d'un groupe de PCLn et/ou de PEn ( $n = 1, 2, 3$ , etc.), d'un groupe de formateurs (de PCLn et/ou de PEn), ou d'une équipe de recherche ou de développement. Dans tous les cas, il s'agit de partir de questions *qui se posent au groupe*, et qu'il faut donc travailler à faire émerger en son sein, et non de réponses à des questions qui n'y ont pas été posées, et qui bien souvent ne le seront pas.

- L'étude d'une question vise bien entendu à construire une « réponse » à la question étudiée – soit, techniquement, une « praxéologie », alliée au titre variable

de savoir-faire et de savoir. L'élaboration, toujours provisoire, d'une telle réponse appelle le recours à des *disciplines constituées ou en cours de constitution*, de nature éventuellement fort diverse – littéraire, artistique, scientifique, juridique, etc. –, et qu'il s'agit alors, mais alors seulement, d'*étudier*, et cela dans la mesure où elles permettent d'articuler un élément de réponse à la question examinée. En d'autres termes, les disciplines ne sont pas étudiées pour elles-mêmes (entreprise qui, vu l'exiguïté des volumes horaires alloués, serait d'ailleurs illusoire), mais parce qu'elles fournissent des instruments pour fabriquer des réponses idoines aux questions vives étudiées – attitude « intéressée » revendiquée aussi bien par l'épistémologie populaire que par l'éthique savante, auxquelles les pratiques de formation doivent régulièrement revenir.

- En matière de formation comme en matière de recherche, on doit situer au point de départ de l'étude comme en son point d'arrivée les questions *issues de la pratique*, questions de praticien que le praticien ordinaire *porte en lui*, et qui, pour cela, bénéficient d'une immédiate *légitimité professionnelle*. De ces questions *ombilicales*, alpha et oméga de la formation et de la recherche, dérivent les questions *fondamentales* dont l'étude, indispensable mais dûment finalisée, rend disponibles les *savoirs et savoir-faire fondamentaux*, disciplines à forte générativité nécessaires pour élaborer en retour des réponses aux questions ombilicales sur lesquelles le praticien demande à s'instruire.

- Contre la propension d'inspiration journalistique à réduire le réel pédagogique à des *scoops*, contre l'amour exclusif du nouveau, ce « philonéisme » à courte vue que dénonçait Durkheim, contre la tradition de la formation *à la marge*, terre d'élection de tous les marginalismes pédagogiques, l'IUFM doit promouvoir clairement la formation *fondamentale*, c'est-à-dire le travail sur les questions fondamentales qui commandent la fabrication des réponses aux questions du praticien. Ce principe, qui s'applique aussi bien à la formation initiale qu'à la formation continue, doit dans ce dernier cas, et contre le phénomène réflexe de la formation ponctuelle, sans passé ni avenir, se concrétiser par la création de *cursus de formation*, où l'effort individuel de formation vient s'objectiver en une histoire partagée, reconnue, sanctionnée.

- Sauf exception, l'étude d'une question – « ombilicale » ou « fondamentale » – n'a pas, au sein d'une formation déterminée, de lieu naturel, unique. En formation initiale, ainsi, la plupart des grandes questions doivent être travaillées – à partir de disciplines diverses – *à la fois* en formation didactique et disciplinaire *et* en formation générale et commune (le problème de la *synthèse* des réponses partielles ainsi élaborées « localement » relevant toujours, en dernier ressort, *du formé lui-même*). Le même principe d'ubiquité doit prévaloir à l'échelle de l'IUFM : une *même* question peut ainsi être travaillée en formation initiale, en formation continue, en formation des formateurs, en recherche et développement, chacun de ces domaines d'activité

alimentant et contrôlant l'activité des autres. L'effort pour donner aux formations délivrées par l'IUFM un contenu tout à la fois nettement visible, bien partagé, et incontestable suppose la mobilisation la plus large de l'ensemble des formateurs. En particulier, il doit être reconnu du devoir de chaque formateur de *s'instruire* (par des moyens divers : étude personnelle, formation des formateurs, etc.) *sur les principales questions travaillées à l'IUFM*, afin bien sûr de pouvoir, le cas échéant, en diriger l'étude dans les dispositifs de formation où il est amené à intervenir (nul formateur ne saurait s'autoproclamer compétent, ni s'autoriser de sa seule expérience du « terrain »), mais aussi pour contribuer de manière décisive à la *crédibilité même des formations dispensées*. Car, en matière de formation didactique et disciplinaire comme en matière de formation générale et commune, on ne saurait sérieusement proposer plus longtemps à qui vient se former à l'IUFM de s'instruire de questions dont, en même temps, certains formateurs se croiraient autorisés à manifester sans vergogne leur docte, totale et irrévocable ignorance.